

# QUID DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA FRANCE?

En tant que membre de l'ONU, la France entre dans le quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) pour un examen en mai 2023.

L'Examen périodique universel est un **mécanisme de défense des droits humains** réalisé tous les quatre ans et demi, pour tous les États membres de l'ONU par leurs pairs.



L'examen est conduit par le **Groupe de travail sur l'EPU** qui est composé des 47 États membres du Conseil des droits de l'homme. Ce mécanisme veut illustrer et conforter le caractère universel des droits humains.

L'**EPU** a été établi par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 15 mars 2006, à l'origine de la création du Conseil des droits de l'homme.

## 1. L'examen se fait sur la base de trois documents

# **Un rapport présenté par le pays concerné**, « encouragé à procéder à des consultations de grande envergure au niveau national avec toutes les parties prenantes pour rassembler ces renseignements ».

# **Une compilation d'informations** présentée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

# **Un rapport du Haut-Commissariat sur les positions des ONG** et les institutions nationales des droits humains.

**2. Pour chaque État, un groupe de trois pays** (la troïka) tirés au sort sera responsable de la rédaction du rapport du Groupe de travail.

**3. L'État examiné** doit ensuite **indiquer le nombre de recommandations qu'il s'engage à mettre en œuvre** avant le prochain cycle.

**Déroulement** Un dialogue a lieu entre tous les États : l'État examiné répond aux questions et réagit aux recommandations.



**Les ONG sont sollicitées dans le cadre de cet examen. L'ACAT-France a donc rendu un rapport alternatif** sur l'usage de la force par la police et la gendarmerie, la situation des demandeurs d'asile et les réfugiés.

**But n° 1.** Obtenir – par la coopération – une vision globale de la situation des droits humains dans chacun des États membres de l'ONU.

**But n° 2.** Susciter, soutenir et développer la promotion, la protection et l'effectivité des droits humains sur le terrain.

**But n° 3.** Au final, améliorer la situation des droits humains et traiter de leurs violations où qu'elles se produisent.

Le rapport final de cet EPU consiste en une **liste de recommandations sans caractère contraignant**. Toutefois, dans la pratique, chaque État doit s'engager à respecter en moyenne 80 % des recommandations.



**En 2018, la France était l'État ayant reçu le plus grand nombre de recommandations : 297 en tout ! Fera-t-elle mieux lors de son prochain examen ?**